



## Conseil d'Administration d'Hérault Ingénierie n°15

### | DELIBERATION CA/2023/03/06/03

Séance du : 6 mars 2022

Lieu : Hôtel du Département, Salle 5114, Mas d'Alco, 1977 Avenue des Moulins, 34080  
MONTPELLIER

---

#### Objet : Finances : Agence de l'Eau Adour Garonne : Demande d'aide 2023

##### Collège départemental

###### Présents :

Monsieur Jean François SOTO, Président, conseiller départemental du canton de Gignac ;  
Madame Claudine VASSAS-MEJRI, Vice-Présidente, conseillère départementale du canton du Crès ;  
Madame Sylvie PRADELLE, conseillère départementale du canton de Frontignan ;  
Madame Marie-Pierre PONS, conseillère départementale du canton de Saint Pons de Thomières.

###### Excusés :

Madame Séverine SAUR, conseillère départementale du canton de Cazouls les Béziers.

##### Collège des intercommunalités

###### Présents :

Monsieur Alain CARALP, président de la Communauté de communes la Domitienne (en visioconférence).

###### Excusés :

Monsieur Josian CABROL, président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux.

##### Collège des communes

###### Présents :

Madame Françoise MATHERON, maire de Saint Bauzille de Montmel  
Monsieur Frédéric ROIG, Vice-Président, maire de Pégaïrolles de l'Escalette

---

Le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault AD/120218/A/18 du 12 février 2018 portant création de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie chargée d'assister les communes et leurs groupements en matière d'ingénierie publique

Vu la délibération du conseil départemental de l'Hérault AD/090418/A/20 du 9 avril 2018 portant approbation des statuts de l'agence technique départementale

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Technique Départementale

Vu la délibération de l'assemblée départementale AD/090418/A/20 datée 9 avril 2018 portant délégation par le conseil département au profit d'Hérault Ingénierie de la mission d'assistance technique

D'un point de vue hydrographique, la quasi-totalité des eaux de surface de notre Département, s'écoule vers la mer Méditerranée, à l'exception d'une portion du territoire héraultais situé sur le versant de l'océan atlantique. De ce fait, le découpage administratif de la gestion de l'eau rattache les six communes héraultaises ci-après à l'Agence de l'eau Adour Garonne :

- Cambon et Salvergues
- Le Caylar
- Fraïsse sur Agout
- La Salvetat sur Agout
- Le Soulié
- Verrerie de Moussans

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour Garonne soutient Hérault Ingénierie dans le cadre des missions suivantes :

- Une assistance technique apportée aux collectivités dans l'élaboration des dossiers de DUP
- Une assistance technique dans la gestion des installations d'assainissement

Le coût global des missions prévues au titre de l'année 2023 s'élève à 83 206 € dont :

- 16 594 € au titre de l'assainissement (SATESE 34),
- 66 612 € au titre de l'eau potable (SATEP 34)

Une subvention de 40 306 €, correspondant à 50% des sommes engagées en 2023, est en conséquence sollicitée de l'agence de l'eau Adour Garonne.

#### **Après avoir délibéré :**

Le conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver la demande d'aide adressée à l'Agence de l'eau Adour Garonne au titre des missions d'assistance technique programmées en 2023 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision et à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Président,



Jean-François SOTO